



Paris, le 09 juillet 2021

**REPONSE DE L'UPRIGAZ A LA CONSULTATION PUBLIQUE DE LA CRE
N°2021-06 DU 10 JUIN 2021
RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DE LA TRADING REGION
FRANCE (TRF) ET A L'AFFERMISSEMENT DE CAPACITES
SUPPLEMENTAIRES EN HIVER VERS L'ESPAGNE**

A titre liminaire, l'UPRIGAZ observe avec satisfaction que la création en 2018 de la trading Région France a conduit à une amélioration très sensible du fonctionnement du marché français. Désormais, les congestions ont quasiment disparu ou tout au moins n'ont pas d'effet négatif sur les mouvements de gaz des expéditeurs.

Cette situation est due à la conjonction de quatre séries de considérations :

- *les travaux de renforcement de réseaux des GRT,*
- *la réforme du stockage qui a conduit à une plus grande appétence pour les stockages qui contribuent désormais à mieux optimiser l'utilisation des réseaux de transport,*
- *à la mise en place d'instruments de marché avec notamment les spreads localisés pour gérer les congestions ponctuelles,*
à l'arrivée massive de GNL dans tous les terminaux français. L'existence d'une zone de marché unique a redonné au terminal de Fos un intérêt accru.

L'UPRIGAZ observe également que la coexistence de deux GRT sur la même zone d'équilibrage ne constitue pas un obstacle au fonctionnement harmonieux de la zone.

L'UPRIGAZ souligne enfin l'importance de la concertation gaz qui permet à l'ensemble des parties prenantes de procéder à un suivi du fonctionnement de la TRF et de proposer d'éventuelles mesures d'amélioration au vu des retours d'expérience.

Question 1 : Avez-vous des remarques concernant le bilan après deux ans et demi de fonctionnement de la TRF ?

Comme précisé dans nos propos liminaires, l'UPRIGAZ considère positivement la mise en place et le fonctionnement de la TRF.

Question 2 : Êtes-vous favorable à l’affermissement des 60 GWh/j de capacité interruptible vers l’Espagne au PIV Pirineos pour l’hiver 2021-2022 ?

Dès lors que les études de réseaux conduites par les GRT et validées par la CRE ont démontré la possibilité de transformer 60GWh/j de capacité interruptibles en capacités fermes au point d’interface PIRENEOS, l’UPRIGAZ considère que cette mesure est favorable aux expéditeurs pour deux raisons essentielles :

- Elle accroît les possibilités d’arbitrage entre le marché français et le marché espagnol ; possibilités d’autant plus intéressantes que l’Espagne est actuellement en train de développer sa place de marchés,
- Elle augmente les revenus des GRT ce qui conduit mathématiquement à une baisse des tarifs pour les expéditeurs.

Ce faisant, il est nécessaire que les GRT concernés étendent aux souscriptions de court terme le mécanisme de substitution applicable aujourd’hui aux capacités souscrites au pas mensuel ou sur des maturités plus longues. En effet, ce mécanisme permet aux expéditeurs souscrivant des capacités fermes sur un point frontière - *de facto* bundlées de part et d’autre du point d’interconnexion - de substituer la capacité déjà détenue en portefeuille (*i.e.* à l’entrée ou à la sortie de ce point frontière), à la capacité nouvellement acquise. L’affermissement des capacités au PIV Pirinées conduisant à ce que les nouvelles capacités souscrites par les expéditeurs soient automatiquement bundlées, l’extension du mécanisme de substitution à l’ensemble des maturités nous semble nécessaire, afin que chaque expéditeur puisse utiliser sans coûts supplémentaires les capacités qu’il détient.

Question 3 : Êtes-vous favorable à la fixation du niveau des capacités fermes en sortie du réseau au PITS Nord-Est à 124 GWh/j ?

Dès lors que les études de réseaux conduites par les GRT et validées par la CRE ont démontré la possibilité de fixer le niveau des capacités fermes en sortie du réseau au PITS Nord-Est à 124 GWh/j, l’UPRIGAZ souscrit à cette augmentation qui crée de la valeur à la fois pour le gestionnaire de stockage et pour les expéditeurs qui utilisent les stockages de STORENGY.

Question 4 : Etes-vous favorable au maintien du niveau des capacités fermes en sortie du réseau au PITS Atlantique à 340 GWh/j ?

L’augmentation des capacités fermes en sortie du réseau au PITS Atlantique pourrait conduire, selon les études effectuées par les GRT, à des risques de congestion. Dès lors, et en suivant le même raisonnement que pour justifier nos réponses aux questions précédentes, l’UPRIGAZ souhaite que le niveau actuel des capacités fermes en sortie soit reconduit.

Question 5 : Êtes-vous favorable à la mise en œuvre du mécanisme de netting au PIV Pirineos ?

Le netting est déjà en place à certains points d’interconnexion afin de permettre aux expéditeurs de respecter leurs engagements take or pay de transit de gaz. Cette possibilité n’a pas d’impact sur les mouvements physiques et sa mise en œuvre est laissée à l’initiative des expéditeurs. L’UPRIGAZ souscrit à cette disposition.

Question 6 : Êtes-vous favorable à la mise en œuvre de l'offre Use it and Buy It (UBI) dans les deux sens des flux aux PIR Virtualys, Obergailbach et Oltingue, telle que proposée par GRTgaz ?

La proposition d'ajouter une offre Use it or Buy it aux PIR Virtualys, Obergailbach et Oltingue permet de mieux utiliser les capacités physiques disponibles à ces points d'interconnexion. L'UPRIGAZ y est donc pleinement favorable.

Question 7 : Êtes-vous favorable à la proposition d'augmenter le seuil des « petites maintenances » de 30 GWh/j à 90 GWh/j en octobre pour NS4 et S1 et à 120 GWh/j en octobre et novembre pour les autres limites ?

Les propositions formulées par GRT Gaz sur le niveau des seuils doivent conduire à baisser les contraintes imposées aux expéditeurs par les opérations de maintenance en effectuant ces opérations lorsque le réseau est le moins sollicité. L'UPRIGAZ ne peut qu'adhérer à cette politique. Comme le souligne la CRE, des retours d'expérience devront vérifier que les mesures envisagées n'ont pas d'effets négatifs.